PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 7 avril 2020, à 20 h.

Le conseil de la municipalité de Maddington Falls siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé, qui préside cette séance

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1 M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2 M. Éric Girard - conseiller siège no 3 M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4 Mme Denise Houle - conseillère siège no 5 Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est également présente, par voie téléphonique :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20	20)_()	14-	n	R	N
20	~	,-u	, —	v	v	v

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré

l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour

une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet

état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit

jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet

état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit

jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services

sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une

séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la

population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter

à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte 20 h 04.

2020-04-061 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS



Séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2020 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020
- 4. Administration et finances
 - 4.1. Liste des comptes à payer
 - 4.2. Avis de motion Règlement 134-01 Règlement modifiant le règlement 134 Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leur condition de perception
 - 4.3. Modification du taux d'intérêt
- 5. Sécurité publique
- 6. Travaux publics
 - 6.1. Octroi contrat Asphaltage
- 7. Hygiène du milieu
- 8. Aménagement et urbanisme
- 9. Loisirs et culture
- 10. Sujets divers
- 11. Rapport des élus
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier

Appuyée par M. Eric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2020-04-063 4.1

2020-04-062

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à

payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Diane Mercier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	78 463,08 \$
Permis	0\$
Location salle	170,00 \$
Desjardins – Commandite pour MADA	75,00 \$
Dotation spéciale 2020 – MAMH	3 823,00 \$
Remboursement TPS	10 692,31 \$
Subvention Député 2019	15 000,00 \$
Compensation collecte sélective	15 560,14 \$
Subvention Nouveaux Horizon	19 100,00 \$
Divers (machine à bonbons)	3.00 \$

Total 142 886,53 \$

<u>Dépenses</u>

Paies élus		2 427,25 \$
Salaires employés		3 785,52 \$
Comptes payés		17 066,67 \$
Comptes à payer		49 241,33 \$
	Total	70 F00 77 f

Total 72 520,77 \$

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 134-01 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4.2 134 - RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LEUR CONDITION DE PERCEPTION

Avis de motion est donné par M. Fabien Pelletier pour l'adoption prochaine du règlement 134-01 - Règlement modifiant le règlement 134 - Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leur condition de perception. M. Fabien Pelletier fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal

2020-04-064 4.3 **M**ODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré

l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et de tous les autres décrets et arrêtés adoptés par le

gouvernement québécois en lien avec le COVID-19;

la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait CONSIDÉRANT QUE

devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa

propagation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en

diminuant le taux d'intérêt annuel applicable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la

> Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce,

à toutes les fois qu'il le juge opportun;

le conseil municipal a déposé un avis de motion concernant le CONSIDÉRANT QUE

> règlement 134 - Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leur condition de perception afin d'abroger l'article 5 de ce règlement qui

édicte les taux d'intérêts à appliquer pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'établir un taux d'intérêts fixé à 0 % pour toutes les factures dues à compter d'aujourd'hui et ce, jusqu'au 31décembre 2020.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

2020-04-065 **OCTROI CONTRAT - ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offre sur le Système

Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO), portant le titre Asphalte

chaud - Mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue 4 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est le suivant :

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ASPHALTE CHAUD Mardi 31 mars 2020

Bureaux municipaux Lieu:

86, route 261, Maddington Falls

DG / St Stéphanie Hinse Présences: Témoins

Ghislain Brûlé, maire Léa Hinse-Fontaine

À 10 h 05, la directrice générale et secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission asphalte »

Asphalte chaud	Construction & Pavage Boisvert.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Pavage Centre Sud du Québec	Pavage Veilleux Asphalte
Montant total de la soumission	255 625.30 \$	253 969.00 \$	269 178.32 \$	290 382.93 \$

Stéphanie Hinse Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'asphalte chaud à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc.

De faire exécuter les travaux de la partie optionnelle du cahier de charges (0,5 km supplémentaire).

D'autoriser les travaux suite à la réception des documents inscrits dans l'appel d'offre à l'article 1.9 Autres documents requis lors de la signature du contrat.

Adoptée

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 9. LOISIRS ET CULTURE
- 10. SUJETS DIVERS
- 11. RAPPORT DES ÉLUS
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-04-066 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés; EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par M. Eric Girard

Que la séance soit levée à 21 h 05.

Adoptée

Ghislain Brûlé, Stéphanie Hinse,

Maire Directrice générale et secrétaire-trésorière Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut

à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142

Signé à Maddington Falls le XX 2020

(2) du Code municipal.